REVUE DE PRESSE

SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 30 OCTOBRE 2015

SUD OUEST

Le 3020 sera accessible du lundi au vendredi, entre 9 et 18 heures. PHOTO JEAN-FRANÇOIS FREY/« L'ALSACE »

Harcelés à l'école ? Appelez le 3020

ÉDUCATION

Une journée spéciale sera organisée le 5 novembre

« Certains dans notre société continuent de penser que le harcèlement n'est finalement qu'un jeu d'enfants, un passage obligé. Quand nous connaissons les drames que le harcèlement peut provoquer, [...] il n'est plus possible de tenir ce discours de banalisation. » C'est avec ces mots que la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a lancé hier le numéro vert à quatre chiffres 3020 contre le harcèlement scolaire.

Le ministère estime à 700 000 le nombre d'élèves affectés chaque année par du harcèlement modéré à sévère. Ces violences répétées peuvent prendre la forme d'insultes, de menaces, de mise à l'écart, de bousculades, et continuer après la fin des cours sur les portables ou réseaux sociaux. Ce phénomène peut entraîner chez les victimes une perte de l'estime de soi, un sentiment de culpabilité, du décrochage scolaire, voire des troubles psychiques ou des comportements suicidaires.

Le phénomène n'est pas récent, mais en France les pouvoirs publics ne se sont emparés de cette question que depuis trois ans, dans le sillage des travaux de recherche du professeur Éric Debarbieux. Cette lutte, initiée par l'ancien ministre Luc Chatel, a été poursuivie par ses successeurs au-delà des clivages politiques, avec la création sous Vincent Peillon d'une délégation chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Protocole de prise en charge

Les familles pouvaient depuis 2013 s'adresser à deux numéros verts. Le ministère a souhaité passer maintenant à un numéro à quatre chiffres, plus facile à mémoriser : le 3020, joignable de 9 à 18 heures du lundi au vendredi.

Najat Vallaud-Belkacem a également décidé d'instaurer une journée pour dire « non au harcèlement », dont la première édition aura lieu le 5 novembre. À cette occasion, un clip vidéo d'une minute destiné aux enfants de 7 à 11 ans et coproduit par la journaliste Mélissa Theuriau sera diffusé sur les chaînes de France Télévisions et Walt Disney. Il faut « faire sortir les victimes du silence, car tant qu'on n'en parle pas, le harcèlement ça dure », mais il faut aussi interpeller les témoins, a insisté la ministre.

Des émissions de France 2 et France 5, comme « Toute une histoire » et « Les Maternelles », seront consacrées le 5 novembre au harcèlement, avec la participation de la ministre. Le clip sera aussi diffusé au cinéma avant le film de Noël de Disney, « Le Voyage d'Arlo ».

Le ministère a conçu un protocole de prise en charge du harcèlement dans les écoles (qui recommande, par exemple, de ne pas entendre en même temps la victime et le harceleur). Il a aussi élaboré des fiches conseil à destination des personnes concernées. Ces documents sont accessibles sur Internet (1). Des ambassadeurs lycéens seront formés dans toutes les académies. Ils pourront intervenir dans leur établissement mais aussi dans des écoles et collèges « pour libérer la parole » des élèves.

(1) www.nonauharcelement.education.gouv.fr.

L'économie au cœur des compétences de la future grande région

ENTREPRISES La donne législative a changé. Les Régions ont obtenu une compétence renforcée. Gare au jacobinisme

2015 RÉGIONALES

JEAN-BERNARD GILLES
jb.gilles@sudouest.fr

Les plus régionalistes des parlementaires sont ressortis, une fois de plus, déçus des maigres avancées de la loi NoTre sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Par un savant dosage entre partisans des Régions et des Départements – ces clivages traversent les groupes politiques –, le Parlement a pris toutefois deux mesures clés dont les impacts ne sont sans doute pas encore clairement perçus, y compris par les équipes qui concourent avec énergie à la charge régionale.

La première est de supprimer la clause de compétence générale pour les Régions, c'est-à-dire leur capacité à intervenir financièrement hors de leurs compétences obligatoires que sont le ferroviaire, le développement économique, les lycées ou la formation professionnelle. Quand le gouvernement Fillon s'y était risqué, les réactions venues de tous les territoires étaient telles qu'il avait dû renoncer.

La mesure est cette fois passée comme une lettre à la poste, ou presque. Elle est lourde de conséquences pour de très nombreux acteurs de la vie sportive, culturelle ou associative. La seconde mesure phare est le renforcement de la compétence économique des Conseils régionaux. L'aide directe aux entreprises, sonnante et trébuchante, devient leur affaire exclusive tandis que Départements et intercommunalités se partagent les aides à l'agriculture et l'immobilier d'entreprise. C'est une manne financière non négligeable qui sera aux mains de l'équipe dirigeante de la future assemblée.

Plus de 200 millions d'euros

Si l'on additionne, dans les budgets 2015, les lignes économie, emploi, agroalimentaire et croissance verte (l'appellation varie selon les Régions) des Conseils régionaux d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin, on arrive à un chiffre voisin de 200 millions d'euros. Il s'agit d'aides à l'investissement, à la modernisation, à la recherche, à la conquête de marchés et à l'export, distribuées sous la forme de subventions, de garanties d'emprunt, d'avances remboursables, de prêts, etc.

Et on n'inclut pas dans ce décompte la contribution des différentes régions aux sociétés d'amorçage ou de capital-développement. En deux mots, la Région, qui a de surcroît hérité de la gestion opérationnelle des fonds européens (on est là au-delà du milliard d'euros), devient l'incontournable interlocuteur des patrons de petites, de moyennes et de grandes entreprises. Plus que jamais.

Mais l'affaire n'est pas simple à mettre en musique. Car ce sont désormais 12 départements qui solliciteront les crédits régionaux. « Pour tout dire, on ne sait pas encore bien comment tout cela va s'organiser », admet Daniel Fenaux, le directeur des affaires économiques du Conseil départemental de la Dordogne. Sa collectivité (elle n'en aura plus le droit demain) a financé quelque 90 dossiers d'aide aux PME et TPE en 2015, pour un montant de 1,4 million d'euros, de l'entreprise de mécanique de Boulazac à la menuiserie d'Hautefort.

Dans le même temps, la Région a aidé de gros dossiers industriels plus importants, comme l'extension de l'usine KSB de La Roche-Chalais, pour un montant total équivalent. On voit mal demain comment fera la Direction des affaires économiques régionales pour instruire des centaines de dossiers venus de Niort, de Guéret, de Tulle et de Rochefort sans embaucher massivement, ce qu'elle ne pourra pas faire. Car il ne faut pas s'y tromper. Si les dossiers emblématiques, Messier Dowty, Arkema ou Turbomeca, ont parfois animé à juste titre les séances plénières des Conseils régionaux (faut-il aider les grands groupes qui ont les moyens ?), le gros des aides régionales, dans les trois régions, cible les PME surtout, avec des montants de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros. La lecture régulière des délibérations des commissions permanentes des Conseils régionaux l'atteste.

Depuis quatre ans, pour la seule région Aquitaine, environ 2 000 TPE ont été aidées par la Région tandis que les PME et ETI se partageaient le gros des aides. Les grands groupes représentent moins de 1 % des aides et moins de 10 % du montant des aides, selon une récente note qui circule dans les QG de campagne.

Entrer dans les cases

Il est toujours difficile d'établir, hors polémique électorale, un bilan objectif de ces politiques. La Chambre régionale des comptes s'y est risquée sans trop convaincre, concentrant ses remarques sur des questions de procédures au final. Force est de constater que longtemps l'Aquitaine a mieux résisté que la France sur le taux de chômage, avant d'être rattrapée il y a quelques mois par la mauvaise tendance générale. Les derniers signaux sont certes un peu meilleurs, mais la prudence est de mise avant de les commenter.

Le deuxième enjeu sera sans doute celui de la simplification des régimes d'intervention. Ils sont objectivement compliqués, intègrent des exigences financières ici, des objectifs de performance sociale ou environnementale là. « À chaque fois que j'ai essayé d'entrer dans les dispositifs régionaux, je ne me suis jamais trouvé dans les bonnes cases », explique ce patron innovant d'une entreprise de construction bois de Gironde. Il y a renoncé.

Le risque d'un Bercy bordelais

Le plus gros risque, donc le troisième enjeu, induit par la création de la nouvelle région, est bien celui de la création d'une nouvelle technostructure centralisée, où les effectifs ne vont jamais décroissant, et qui pilotera, depuis Bordeaux, les schémas directeurs, les règlements d'intervention et les instructions des dossiers d'aides. Sauf à créer un petit Bercy à Bordeaux, il faudra bien que le prochain président déconcentre sur les territoires une partie de ses équipes économie. Ou qu'ils signent avec les Départements et les Agglomérations des conventions déléguant au plus près des bassins d'emploi l'instruction des aides. Ce scénario est plus que probable depuis que l'on a créé les grandes régions. L'efficacité des politiques publiques à cette échelle devra être démontrée. Les chefs d'entreprise, petits ou grands, seront vite fixés. Quel que soit le vainqueur.

Niort, carrefour social et financier

DEUX-SÈVRES

Capitale des mutuelles, la préfecture des Deux-Sèvres est la quatrième plate-forme financière de France

TOUR DES VILLES

Jusqu'au scrutin, « Sud Ouest » fait le tour de quelques villes phares de la grande région. Prochaine ville : Poitiers, capitale historique du Poitou, entre histoire et modernité.

Jérôme Baloge, au Salon national de l'économie sociale et solidaire, vendredi dernier à Niort. PHOTO « SUD OUEST »

La différence entre New York et Niort ? New York est la ville qui ne dort jamais. La blague que se racontent les jeunes Niortais place de la Brèche, à l'heure – trop précoce à leur goût – de la fermeture des cafés, fait rire jaune les élus. Cette image de ville de province endormie colle encore aux murs de la préfecture des Deux-Sèvres. Trop près de La Rochelle et de son attractivité touristique et culturelle ? Dans l'ombre de Poitiers, la médiévale, l'universitaire ? Un peu des deux.

Mais Niort a d'autres arguments à faire valoir dans la future grande région que sa vie nocturne ou son patrimoine. « Nous sommes la quatrième plate-forme de transactions financières de France, après Paris, Lyon et Lille », annonce fièrement Jérôme Baloge, jeune maire UDI qui a mis fin, en mars 2014, à plus d'un demi-siècle de gouvernance socialiste.

Plus d'emplois que d'actifs

Un vrai coffre-fort virtuel, et cela grâce à la présence sur le territoire niortais du siège de plusieurs banques et de la plupart des grandes mutuelles d'assurance : la Maif, la Maaf, la Macif, Groupama, etc. « Nous sommes l'une des rares villes à avoir plus d'emplois que d'actifs. Quatre emplois sur cinq concernent le tertiaire. Essentiellement des cadres », poursuit Jérôme Baloge.

Et, en dehors du couac de la liquidation judiciaire de la Camif pour les particuliers, en 2008, l'économie dite sociale de Niort n'a connu quasiment aucune dépression. Vendredi dernier, la Communauté d'agglomération niortaise organisait même, avec la Région, la seconde édition du Salon national de l'économie sociale et solidaire, secteur dont elle affirme aujourd'hui être la capitale. 12 000 personnes (21,5% des emplois salariés) en vivent, dans 550 entreprises aux statuts de mutuelles, de coopératives ou d'associations.

« Nous sommes idéalement placés sur un nœud ferroviaire et au carrefour des autoroutes A 10 et A 83 »

Cette économie, supposée non lucrative, était devenue le cheval de bataille de la future ex-Région Poitou-Charentes et de son président-candidat (sur la liste d'Alain Rousset), Jean-François Macaire : « La financiarisation de l'économie a-t-elle été une solution ? En tout cas, à l'évidence elle pose désormais plus de problèmes qu'elle n'en résout. »

Mutualiser avec La Rochelle

Il se fait ainsi le relais de sa muse en politique, Ségolène Royal. Un discours de gauche que ne renie pourtant pas le libéral Jérôme Baloge. Il est vrai que sa ville a le double avantage d'être assise sur un énorme capital financier tout en tenant un discours de bonne conscience mutualiste.

La grande région ? « Je n'en ai pas peur, au contraire. Je crois que nous avons tout à y gagner. Bordeaux va peut-être regarder un peu plus vers le nord que jusqu'alors. Il faut simplement qu'on se positionne de façon plus conséquente entre ces deux métropoles que sont Nantes et Bordeaux. C'est pourquoi, avec Jean-François Fountaine [président de l'Agglomération de La Rochelle, NDLR], nous raisonnons désormais en termes de territoire et non plus de ville. Le nôtre englobe La Rochelle, Niort, Rochefort, Surgères, Saint-Maixent, et même Fontenay-le-Comte, en Vendée. Ce qui nous fait 500 000 habitants. »

Entre autres projets communs, l'utilisation de Niort Terminal, une plate-forme multimodale qui doit devenir à terme l'arrière-port de La Pallice et qui est inaugurée ce vendredi matin. « Nous sommes idéalement placés sur un nœud ferroviaire et au carrefour des autoroutes A 10 et A 83 », insiste Jérôme Baloge. La fusion en une seule et même grande foire-exposition régionale de toutes celles qui vivotaient dans chacune des villes du futur « grand territoire rochelo-niortais » est également dans les cartons.

Thomas Brosset

L'UACF espère fédérer le football du Cognaçais

FOOTBALL Le club, suivi par Grand Cognac, cherche à mutualiser la formation des jeunes

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Le projet doit permettre aux jeunes footballeurs d'évoluer au meilleur niveau possible. PHOTO D. F

Lors des années 2003-2004, le club de football cognaçais avait lancé une idée. Porter la bonne parole et surtout une manière efficiente de travailler auprès des écoles de foot des clubs alentour, « inculquer un savoir-faire commun », résume Patrick Piget, coprésident de l'UACF. Une mission confiée à Dominique Polo, alors entraîneur de l'UAC, secondé par Florian Duay – aujourd'hui capitaine de l'UACF – et à laquelle avaient adhéré quatre ou cinq clubs, sous l'appelation Association des écoles de football du Cognaçais (AEFC). L'expérience n'avait cependant pas duré.

Mais voilà que l'UACF remet ça sur le tapis. « Nous avons présenté le projet à la Communauté de communes de Grand Cognac et ils ont semblé plutôt favorables à l'idée. Une réunion d'information à laquelle seront conviés les maires et les présidents de clubs devrait être organisée d'ici la fin de l'année. L'objectif est que cela puisse démarrer lors de la saison 2016-2017 », précise Patrick Piget.

L'exemple de Jallet

Ce qui est donc encore qu'à l'état de projet serait de pouvoir mutualiser la formation des jeunes joueurs, proposer un accompagnement et un suivi des écoles de foot des clubs du Grand Cognac, à savoir Merpins, Saint-Sulpice, Saint-Brice, Genté, Javrezac-Jarnouzeau, Ars-Gimeux et Châteaubernard. Un cercle qui pourrait être amené à évoluer et s'élargir par la suite, après la création de la Communauté d'Agglomération. Ce suivi Il serait assuré par Mathieu Robin, entraîneur de l'équipe fanion de l'UACF et manager général de l'ensemble des équipes du club, « on peut imaginer qu'il interviendrait une fois par mois », glisse Patrick Piget.

Pour cela, le club cognaçais entend s'appuyer sur deux atouts. D'une part, l'installation sur le stade Claude-Boué et, rappelons-le, ses deux terrains en synthétique, « ce projet rejoint l'idée de faire ici un pôle football ». D'autre part, sur l'action déjà menée dans quelques écoles, Pierre-et-Marie-Curie, Paul-Bert à Cognac et à l'école de Cherves, dans le cadre des activités périscolaires ; et celle dans les classes à horaires aménagés du collège Félix-Gaillard et du lycée Jean-Monnet.

Derrière cette idée s'en trouve une autre, pouvoir détecter d'une manière précoce les jeunes talents du Cognaçais et leur permettre de pouvoir jouer au plus haut niveau possible. En passant par le filtre de l'UACF dans un premier temps, voire, pourquoi pas, aller encore plus haut et intégrer un centre de formation dans un club professionnel. « Ici, c'est Niort ou Bordeaux », indique Patrick Piget. Et de citer l'exemple de Christophe Jallet qui a commencé à jouer au foot à Saint-Brice (8-12 ans), puis est passé par Cognac (12-15 ans) avant de rejoindre les Chamois, faisant ses premiers pas dans l'effectif pro à 20 ans. Il est ensuite passé par Lorient, le PSG et, à présent, l'Olympique Lyonnais, intégrant, au passage l'équipe de France.

« On a dit qu'un tel parcours, c'était une chance sur un million. Mais si c'est le cas, cela prouve qu'il y a un travail qui n'est pas fait. Pourquoi ne pas croire que l'on pourrait dénicher à l'avenir un ou plusieurs autre Jallet ? », lance Patrick Piget.

Un bénéfice général

Reste à convaincre du bien-fondé de cette mutualisation. Et il y aura bien, sans nul doute, des esprits pour défendre les clubs de village et crier au pillage des meilleurs éléments des clubs du secteur, au profit de celui de la ville centre. Des pensées que Patrick Piget repousse immédiatement. « Je ne pense pas qu'il y aura ce genre de réaction. En tant que dirigeant, on ne peut que comprendre que l'on ne travaille que pour le football en général. »

Le coprésident de l'UACF considère que de cette manière, tout le monde aura à y gagner. Le club cognaçais qui pourra, de cette façon, développer et étoffer sa politique de formation déjà bien engagée. « Le week-end dernier, au sein de l'équipe première, sur 14 joueurs, 10 étaient formés ici ».

« Répétons-le, combien de jeunes joueurs sont passés au travers de cette détection en restant dans leurs clubs d'origine. Combien ont été démotivés de ne pas pouvoir jouer, faute d'un effectif ou d'un niveau de compétition suffisant ? »

« Enfin, les clubs, au travers de cette mutualisation, vont pouvoir bénéficier des structures techniques de l'UACF. Et les jeunes qui ne pourront pas jouer à Cognac ou plus haut, reviendront ensuite dans leurs clubs et y apporteront tout leur vécu ». Pour Patrick Piget, c'est le moyen pour tirer l'ensemble du football du Cognaçais vers le haut. Et pour transformer le pôle football de Châteaubernard en pôle d'excellence

Le béton coule déjà dans les fondations

CENTRE DE CONGRÈS Petit tour avec les hommes de l'art sur ce chantier porté par la Communauté de communes

MARIE-LAURE GOBIN
ml.gobin@sudouest.fr

C'est un vaste chantier conduit en sortie de ville, quelques centaines de mètres après les Antilles. On n'en est pas encore à l'élévation des murs, mais l'entreprise saintaise ALM Allain, retenue par la Communauté de communes de Haute-Saintonge, maître d'ouvrage, pour conduire le gros-oeuvre, est au travail, en bordure de la route de Champagnac (RD 142), depuis plusieurs semaines.

Pour le moment deux grues d'une capacité portante de huit tonnes chacune, ont été installées, de même qu'une base de vie pour le personnel. Et, même si peu de chose se voit de la route en contrebas, il faut savoir qu'on en est aux fondations du futur centre de congrès. Le bâtiment, à lui seul, comptera 5 300 mètres carrés.

« Il faut s'adapter, faire avec un sol assez hétérogène composé tout aussi bien de calcaire, de sable ou d'argile »

« Et pour le moment, les terrassements des fondations sont réalisés pour les deux tiers », indiquent Philippe Derat, conducteur de travaux, son adjoint Julien Jans et le chef de chantier, Michel Bariteau, rencontrés hier à l'issue de la réunion de chantier hebdomadaire qui a eu lieu en présence de l'architecte Rémi Tymen, du cabinet Nantais Tetrarc, concepteur de ce projet architectural ambitieux.

« Depuis lundi, nous avons commencé à couler les premiers bétons de fondation, notamment dans les galeries enterrées qui vont amener l'air dans la grande salle de spectacles », précise Philippe Derat.

« Nous devrions pouvoir commencer les élévations de ces galeries enterrées, les murs en somme, en fin de semaine prochaine. » Des galeries d'aération enterrées, il en existera trois au total, rien que pour la salle de spectacles.

Un terrain difficile

Pour les hommes de l'art, le terrain ne pose jamais vraiment de difficultés. Pour autant, il faut s'adapter, faire avec un sol assez hétérogène composé tout aussi bien de calcaire, de sable ou d'argile, par couches successives. « Mais c'est une particularité de la région. C'est pourquoi il a fallu conduire des études complémentaires de sols pour adapter les fondations », ajoute le spécialiste. « À ce sujet, nous travaillons en étroite collaboration avec les bureaux d'études des sols et de bureau de contrôle du chantier. »

Les travaux de gros-oeuvre devraient durer environ huit mois. Mais dans l'intervalle, quatre mois environ, la charpente métallique qui créera l'enveloppe finale et donnera au bâtiment sa forme définitive devrait être posée.

Ce chantier nécessitera l'utilisation d'environ 4 000 mètres cubes de béton armé, des fondations aux élévations. Mais également pas loin de 300 tonnes de ferrailles à béton.

L'entreprise saintaise ALM Allain a commencé, lundi, à couler les bétons de fondations. PHOTO M.-L. G.

Un projet à 18 millions d'euros

EN DÉTAIL. Rappelons qu'il s'agit d'un centre de congrès et de séminaires, y compris internationaux. L'objectif visé est ce qui se fait de mieux dans ce domaine. Avec une technicité de pointe qui ira même se nicher dans des cabines de traduction. Quatre bureaux de séminaires sont prévus d'une capacité de 25 à 50 places, plus une grande salle de réunion, le tout étant modulable. Un équipement innovant qui permettra d'accueillir, des salons et des spectacles d'importance dans un auditorium de 500 places. Et l'espace pourra être encore agrandi dans l'agora voisine, avec gradins amovibles (600 places assises ou 1 200 debout). Ce sera également un lieu de vie à l'année pour la population de Haute Saintonge.

LIVRAISON. Il faudra compter environ deux ans de chantier pour une ouverture vers Pâques 2017.

BUDGET. Ce projet à environ 18 millions d'euros TTC (12 477 470 millions d'euros hors taxes), est soutenu financièrement par le Conseil départemental, le Conseil régional et l'État (à hauteur de 50 %). La collectivité, de son côté finance sa part sans emprunt. La Ville de Jonzac a fourni le terrain et se charge des réseaux (eau, assainissement, chauffage). Elle a aussi financé le rond-point d'accès réalisé voilà quelques mois.

Image de synthèse, vue du ciel, du futur centre de congrès.

REPRODUCTION « SUD OUEST » - CABINET D'ARCHITECTURE TETRARC

DEPUIS MAI

Le chantier s'est réellement ouvert à la mi-mai. C'est l'entreprise Guintoli (Saintes), spécialisée dans les travaux publics qui a ouvert le bal avec ses pelles mécaniques et tombereaux. Elle s'est chargée, jusqu'en septembre, des terrassements préparatoires à l'accueil du centre de congrès. Il a fallu creuser une partie du massif de la colline arrière pour le descendre au niveau de la voirie, une dizaine de mètres en contrebas. Elle a également créé les niveaux de tous les espaces des futurs parkings, les bassins de rétention et de traitement des eaux de ruissellement et pluviales. Elle a également réalisé des gradins en pierre à l'arrière du futur bâtiment. Un ouvrage qui, dans le même temps, stabilise le talus.

Charente Libre

■ Depuis le 1er septembre, la Charente propose la Garantie jeunes ■ Un dispositif conduit par la mission locale pour permettre aux 18/25 ans de trouver un emploi ■ Rencontre avec les premiers bénéficiaires.

Emploi: des jeunes pris en main

Richard TALLET
r.tallet@charentelibre.fr

Ils ont le sourire. On les sent motivés. Pleins d'espoir. Depuis le 12 octobre, Jonathan, Harold, Élodie, Prisca, Florant, Mikdachi, Aline et quelques autres ont intégré le dispositif Garantie jeunes (lire par ailleurs). Objectif pour ces jeunes de moins de 25 ans: trouver un travail. La Garantie jeunes est l'une des mesures du plan pluriannuel contre la pauvreté sociale adopté le 21 janvier 2013. Elle a été expérimentée fin 2013 dans dix territoires puis étendue à soixante-douze départements depuis la rentrée 2015, dont la Charente. Pendant un an, ces jeunes sont épaulés par la mission locale dans une démarche active de recherche d'emploi, rythmée par des temps collectifs, des rencontres individuelles avec le référent, des stages. En contrepartie, alors qu'ils n'ont pas droit au RSA, ils perçoivent une indemnité de 461 euros par mois.

Par groupes d'une quinzaine, ces jeunes de 18 à 25 ans s'engagent sur une démarche active de recherche d'emploi, épaulés par la mission locale. Photo Phil Messelet

> Le dispositif nous a amenés à parler *en public*, devant des inconnus. Pour moi qui suis timide, ça va m'aider pour les entretiens.

Les parcours sont tous différents. Les attentes aussi. Prisca, 22 ans, a raté le concours d'infirmière. Elle espère l'avoir pour au moins être aide-soignante. *«Mais si un travail se présente, je le prendrai. La Garantie jeunes nous permet de nous ouvrir à autre chose.»* Ou de s'ouvrir tout court. Jonathan, 21 ans, une formation de cariste en poche, ne trouve pas d'emploi. Pas assez d'expérience. *«Le dispositif nous a amenés à parler en public, devant des inconnus. Pour moi qui suis timide, ça va m'aider pour les entretiens.»*

Les entretiens, la bête noire d'Élodie, 24 ans. *«Il y a toujours des questions pièges. Surtout quand il y a des trous dans le CV. Avec nos référents, on a pu travailler sur ces questions pièges et sur nos qualités et nos défauts.»* Une question sur laquelle Prisca sèche à chaque fois. *«Ce n'est pas facile de se présenter devant un employeur.»*

Un mois de travail collectif

Ce dispositif s'inscrit dans la durée. Pendant un an, les référents ne lâchent pas les jeunes d'une semelle. *«On commence par un mois collectif à la mission locale»*, racontent Aurélie Hetet et Pierre Blais, les deux encadrants. Un mois pour travailler les lettres de motivation, pour passer des entretiens fictifs. *«On nous a fait trouver nos points forts parmi les treize compétences le plus souvent requises en entreprise*, raconte Prisca. *Et puis il y avait aussi ce truc où il fallait raconter une histoire de sa vie en découpant des photos. Ça, je n'ai pas trop aimé, mais je crois que je m'en suis bien sortie*, sourit la jeune fille. *On nous a même fait faire du sport. Je n'ai pas aimé les courbatures le lendemain.»* Tout le monde rit dans la salle.

Le dispositif permet aussi de se reconnecter avec la vie sociale. Lundi matin, ces quinze jeunes ont eu droit à un bilan au centre de santé de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM). *«Je n'avais pas vu de médecin depuis trois ans*, apprécie Mikdachi, 19 ans. *Mais je n'ai pas été malade non plus. De toute façon, je n'aime pas aller chez le médecin.»*

Il y a aussi des visites d'entreprises. *«On essaie de les aider à développer leur réseau.»* Ils vont visiter Carrefour et Leroy-Somer notamment. *«C'est bien, parce qu'il n'est pas facile de décrocher un rendez-vous avec un chef d'entreprise»*, constate Jonathan qui aimerait que les réponses des employeurs justifient un peu mieux les raisons du refus.

«On est proche du coaching», ajoutent les deux référents. *«Ça remotive, ça évite de rester chez soi, ça nous remet dans le système»*, apprécie Florant.

Et cette motivation, il va falloir que tous les jeunes concernés la gardent pendant l'année qui vient pour qu'au bout de ce processus, peut-être, chacun puisse trouver sa voie.

Un dispositif pour les jeunes de 18 à 25 ans

En 2016, la Garantie jeunes devrait toucher 100 000 personnes en France. En Charente, 160 jeunes vont être concernés; 605 dans la région. L'objectif pour 2016, c'est 1 735 jeunes en région dont 400 en Charente. L'allocation de 461 euros est dégressive s'ils trouvent un emploi durant cette période. Ils continuent de la percevoir à taux plein si leur salaire mensuel est inférieur à 300 euros. Ensuite, elle est dégressive. L'allocation disparaît si les jeunes ont un salaire mensuel équivalent au Smic. Un dispositif qui leur permet de pouvoir faire des stages non rémunérés tout en gardant un minimum vital.

Cynthia, 23 ans

« Ça m'a redonné le moral

Cynthia a 23 ans. Elle a déjà un CAP en pâtisserie. Elle a intégré le dispositif de la Garantie jeunes le 7 septembre. «Le premier mois, on a appris à travailler notre façon de se présenter, de parler et à mettre en valeur notre savoir-faire. Je sais que je maîtrise la technique. Le stage que j'ai fait ensuite m'a permis de me rendre compte qu'il faut que je travaille la régularité des viennoiseries. Je n'ai pas assez d'expérience, à part quelques stages. J'ai eu beaucoup de refus à cause de ça. La Garantie jeunes m'a redonné le moral. Elle va me permettre d'acquérir un peu plus d'expérience. Le patron chez qui je viens de faire mon stage à Roumazières devrait me proposer un CDD jusqu'à son départ à la retraite à la fin de l'année.»

Michaël, 22 ans

« J'ai trouvé ce que je veux faire

Michaël a 22 ans. Il a un diplôme en logistique. Il a intégré la Garantie jeunes le 7 septembre. «Grâce à la Garantie jeunes, je vais explorer un nouveau projet et essayer de devenir employé de libre service. Je viens de faire un stage de quinze jours dans un supermarché d'Angoulême. J'ai fait de la mise en rayon, ce qu'on appelle aussi le facing, et j'ai fait aussi de l'étiquetage. Ça m'a plu. Maintenant, je cherche à continuer. C'est vraiment tout l'intérêt de ce dispositif. Ça m'a permis de trouver ce que je veux faire. Et puis maintenant, je sais que la mission locale va m'aider à trouver d'autres entreprises pour faire d'autres stages.»

Goumdoba, 21 ans

« J'ai besoin qu'on me pousse un peu

Goumbola a 21 ans. Elle a intégré la Garantie jeunes le 7 septembre. Elle cherchait un emploi d'agent d'accueil. Mais maintenant, elle souhaite se réorienter comme assistante maternelle. «Franchement, avant de venir ici, je ne savais même pas que ça existait comme métier, assistante maternelle. Il faut que je passe le concours, mais avant, je cherche des stages. J'ai quelques pistes. Le dispositif m'aide beaucoup parce qu'il y a des entretiens individuels. Et puis nous sommes très suivis par nos référents. Et je fais partie des gens qui ont besoin qu'on les pousse un peu pour avancer.»

(Photos Phil Messelet)

Prud'hommes

La Caisse primaire d'assurance-maladie lourdement condamnée

Les prud'hommes d'Angoulême ont tranché, le jugement est tombé hier matin. La Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de la Charente est condamnée à verser une somme globale de près de 213 000 euros, soit en moyenne 19 000 euros par personne, à onze des treize agents qui réclamaient le versement d'une prime d'itinérance de 15%. En juin dernier, défendus par Me Gwenaëlle Debien, ces délégués assurance-maladie, conseillers informatique service ou conseillers assurance-maladie, d'une ancienneté maison de quelques mois à trente-neuf ans, avaient fait valoir qu'ils pouvaient prétendre à cette sorte d'indemnité de déplacement du fait de visites chez les professionnels de santé. Ce, en vertu de l'article 23, alinéa 3 de la convention nationale du personnel des organismes de Sécurité sociale du 8 février 1957. Un cadre légal que l'avocat de la CPAM, Me Pierre Cosset, avait fait passer pour poussiéreux et en tout cas totalement inadapté à la réalité des agents d'aujourd'hui. La caisse considérait – et considère toujours puisqu'elle a annoncé hier en fin de matinée qu'elle fera appel de la décision – que les conditions pour y prétendre, être agent technique et exercer les fonctions d'accueil, n'étaient de toute façon pas réunies. À deux exceptions près concernant une technicienne prestation et un agent technique, les conseillers prud'homaux ont jugé l'inverse, d'autant qu'il existe une jurisprudence en la matière. À l'audience du mois de juin, Me Debien avait notamment évoqué une condamnation, en décembre 2014 par les prud'hommes de La Rochelle, de la CPAM de Charente-Maritime pour des faits similaires.

Les 213 000 euros que doit verser la caisse charentaise correspondent aux rappels de prime d'itinérance, mais aussi à des congés payés sur rappel de prime, à des frais de procédure et, dans certains cas, à des rappels de salaire ainsi qu'à des congés payés sur rappels de salaire. À noter que l'organisme est en outre tenu d'affilier des agents qui n'y appartenaient pas à l'Agirc, organisme de retraite des cadres.

Benoît CAURETTE

Pain trop cher? La qualité avant le prix

Idée reçue ou réalité: le pain est-il trop cher? Dans le journal de mardi, *CL* a demandé aux boulangers charentais ce qu'ils en pensaient. Sur notre site, les internautes, et donc clients, ont été nombreux à voter: vous êtes presque 77% à juger que vous payez trop cher votre baguette. Mais on trouve aussi des avis plus mesurés qui mettent en avant le travail artisanal des boulangers et préfèrent la qualité à un prix plus bas.

Veromart accepte de mettre le prix *«quand le pain est bon (attention avec modération cependant)». «Je respecte le travail des boulangers qui travaillent beaucoup, tôt et se font taxer par le RSI. Dans l'idée, payer un peu plus cher pour de la qualité ne me dérange pas plus que cela.»* **Mich** a été boulanger pendant quarante-cinq ans. Il confirme: *«Boulanger c'est un métier, cela ne s'apprend pas en six mois. Pour faire du bon pain à l'ancienne, il faut du temps, faire du pain en direct sans chambre de pousse avec 5 grammes de levure au litre d'eau, du vrai levain, pas du levain en poudre comme souvent les boulangers emploient, beaucoup de pointage et huit à dix heures de pousse même avec de la farine ordinaire. C'est sûr que ce pain-là se consomme pendant plusieurs jours, mais cela a un coût de revient plus élevé que peut-être la majorité des clients ne sont pas prêts à payer.»*

La qualité d'abord donc. *«Je préfère payer 0,95 € la baguette chez mon boulanger que 0,85 € dans un point chaud, pâte congelée, puis mise au four après la levée. Pour celui-ci, il faut le manger chaud. Après, c'est immangeable. Et le lendemain, c'est dur comme de la pierre»*, dit **Billybilly**.

Campagnarde: *«Une boulangerie vient d'ouvrir dans ma commune. Le pain y est très bon, mais a un coût: 1,20 € le pain. Encore faut-il le manger complètement et ne pas vouloir de pain frais tous les jours. Pour moi, ce n'est pas plus cher que le reste de notre alimentation. Il faut juste faire attention au gaspillage. Le pain grillé et le pain perdu, c'est pas mal avec les restes. Sinon, il y a mes chiens.»* Quant à l'augmentation des prix, jugée normale par les professionnels pour s'adapter à l'inflation moyenne de 2% par an, **Black** la réfute. *«Même en prenant large, soit une année sur deux avec inflation à 1,5%, et une sur deux avec inflation à 2%, sur treize ans, ça fait 5,40 francs. Avec l'euro officiellement fixé à 6,56 francs, ça fait plus de 20% d'augmentation non justifiée.»*

Finalement, le mot de la fin revient à **Groimba**: *«Dans notre village, 1,05 € la baguette de base. À midi, elle est déjà limite. À 16h, les enfants peuvent jouer au baseball avec. Et le soir, si tu as un marteau, tu peux la concasser pour faire plaisir aux oiseaux. Bref, j'aime mon boulanger, mes enfants et les oiseaux, mais je fais mon pain moi-même.»*

Cognac: vingt-deux caveaux abandonnés sont à vendre

■ Le cimetière du Breuil arrive à saturation
■ Depuis trois ans, la Ville reprend les concessions les plus anciennes pour les revendre
■ Une nécessité qui coûte cher à la collectivité.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Claude Guindet, adjoint à l'urbanisme à la mairie de Cognac, et Christian Raso, le responsable des cimetières où le nombre de cavurnes est en hausse régulière.

Photo G. B.

3 3 en 2013, 30 l'an dernier, 22 encore cette année: depuis trois ans, la ville de Cognac reprend les concessions funéraires arrivées à échéance et non renouvelées pour les réattribuer ensuite. Pas vraiment une source de revenus puisque le coût de ces reprises s'élève autour de 20 000€ à l'année. Quand la collectivité les rétrocède ensuite pour 80€ (15 ans), 160€ (30 ans) ou 260€ (50 ans). Une pratique instaurée seulement depuis 2012. *«Ça ne se faisait pas avant puisque ça ne s'imposait pas, il y avait la place suffisante,* explique Claude Guindet, l'adjoint à l'urbanisme. *Sauf que le cimetière du Breuil arrive presque à saturation aujourd'hui d'une part, et que si l'on veut une bonne gestion des cimetières, cela passe aussi par cette opération».*

Concessions allant de 15, 30 à 50 ans

Le cimetière du Breuil compte 4 500 concessions funéraires sur 5 hectares, celui de Crouin 3 500 sur 7 hectares (1), dont quelques-unes sont centenaires (2), *«mais la grande majorité est temporaire pour des durées allant de 15, 30 à 50 ans»*, détaille Christian Raso, le responsable des cimetières, en plein rush déjà à l'aube du grand week-end de la Toussaint.

Le cadre de ces reprises est très réglementé. Avant toute chose, la commune a obligation de rechercher, mais non de trouver, les descendants du défunt afin de s'assurer qu'un renouvellement de la concession n'est pas à l'ordre du jour. Ainsi, une centaine de courriers environ sont envoyés chaque année dans le cadre de ces investigations. *«Si le renouvellement est demandé, on prolonge alors obligatoirement la concession pour la même durée d'origine»*, précise Claude Guindet. À l'inverse et seulement après deux ans, le terrain fait retour à la commune sans aucune formalité.

> Si personne ne les a réclamés, les ossements sont rassemblés dans une boite nominative et mis ensuite au caveau communal.

Cette dernière se charge alors de lancer un appel d'offres auprès de sociétés de pompes funèbres afin de faire procéder au retrait des monuments, à l'exhumation des ossements *«rassemblés dans une boîte nominative mise ensuite au caveau communal»*, et au nettoyage de la concession.

Cette dernière pourra alors être réattribuée pour y enterrer un défunt ou être transformée en cavurnes afin d'y déposer une ou des urnes cinéraires, *«une pratique en hausse constante, de 5 à 10% par an, l'incinération n'étant plus seulement "réservée" aux athées ou aux agnostiques»* constate-t-il.

D'où cette loi entrée en vigueur en 2013 qui impose aux communes de plus de 2 000 habitants d'aménager aussi un jardin du souvenir, un espace de dispersion des cendres dont sont dotés depuis les cimetières du Breuil et de Crouin. Ce sera le cas également du tout nouveau de Châteaubernard en phase d'achèvement (lire encadré ci-contre).

(1) Pour les fêtes de la Toussaint, les deux cimetières sont ouverts exceptionnellement de 8h à 20h jusqu'au 7 novembre.

(2) Les concessions centenaires ne sont plus attribuées depuis 1959.

Nouveau cimetière bientôt ouvert à Châteaubernard

La date d'ouverture n'est pas encore déterminée mais cela ne saurait tarder. Le nouveau cimetière de Châteaubernard, attenant à celui de la Doue arrivé à saturation, n'attend plus que la fin de la phase de plantation d'arbres et d'arbustes pour être fin prêt à ouvrir ses portes. Travaux de réseaux, voiries et gros œuvres sont terminés, les pelouses sont semées et les contre-allées en terre-pierre achevées. *«C'est un cimetière totalement différent du premier, paysagé et à 80% enherbé. Il compte 149 emplacements pour les deux tiers de 2 m² (2/1), le tiers restant en 4 m²*, détaille Éric Lausberg, le responsable technique de la commune. *Le lieu dispose aussi d'une rivière à cendres avec 2 totems pour les plaques d'identification et un mur à urnes».* Au regard des estimations effectuées par la municipalité, cette capacité devrait suffire pour une quinzaine d'années sachant qu'une future extension a été anticipée lors de l'achat du terrain qui s'étend sur 9 000 m².

Offensive contre le harcèlement scolaire

PHOTO ARCHIVES AFP

Pour mieux prévenir et prendre en charge le harcèlement scolaire, le ministère de l'Éducation lance un numéro vert à quatre chiffres, le 3020, et organise une journée dédiée le 5 novembre avec un clip télé destiné aux enfants.

«Certains dans notre société continuent de penser que le harcèlement n'est finalement qu'un jeu d'enfants, un passage obligé», a regretté la ministre Najat Vallaud-Belkacem hier, lors d'une conférence de presse. Le ministère estime à 700.000 le nombre d'élèves affectés chaque année par du harcèlement modéré à sévère. Ces violences répétées peuvent prendre la forme d'insultes, de menaces, de mise à l'écart, de bousculades, et continuer après la fin des cours sur les portables ou réseaux sociaux. Ce phénomène peut entraîner chez les victimes une perte de l'estime de soi, un sentiment de culpabilité, du décrochage scolaire, voire des troubles psychiques ou des comportements suicidaires.

Les familles pouvaient depuis 2013 s'adresser à deux numéros verts. Le ministère a souhaité passer maintenant à un numéro à quatre chiffres, plus facile à mémoriser: le 3020, joignable de 09H00 à 18H00 du lundi au vendredi. En cas de «cyber-harcèlement», on peut aussi s'adresser au numéro vert «net écoute» 0 800 200 000.

Mme Vallaud-Belkacem a également décidé d'instaurer une journée pour dire *«non au harcèlement»*, dont la première édition aura lieu le 5 novembre.

A cette occasion, un clip vidéo d'une minute destiné aux enfants de 7-11 ans et coproduit par la journaliste Mélissa Theuriau sera diffusé sur les chaînes de France Télévisions et Walt Disney. Un écolier roux y est la cible des boulettes et insultes de ses camarades dès que la maîtresse a le dos tourné. Dans le couloir, une camarade lui dit que ça doit s'arrêter, qu'il faut en parler.

Régionales : les candidats débattent de l'agriculture

L'initiative revient au réseau In-Pact, un pôle d'associations pour une agriculture citoyenne et territoriale : hier, les principaux candidats aux élections régionales de décembre ont été invités à débattre à Bréville, dans une ferme. La thématique agricole est un enjeu important de la nouvelle grande Région : cette entité deviendra la plus grande zone agricole d'Europe.

Pendant près de deux heures, chacun a pu exprimer ses convictions au nom de son parti : Françoise Coutant pour Europe Écologie - Les Verts, Jean-François Dauré pour le Parti socialiste, Jean-Yves Frouard pour le Front de gauche, Stéphane Loth pour Debout la France et Daniel Sauvaitre pour Les Républicains. À noter une absence, celle du Front national, dont la présence n'était pas souhaitée par les organisateurs.

Une association d'agriculteurs a demandé aux candidats de débattre d'un thème majeur des régionales. PHOTO J.G.